

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE :

**« Formation au renouvellement des membres du C. H. S. C. T. »
(Entreprise de plus de 300 salariés)**

NIVEAU :

Initial Perfectionnement

DUREE :

5 journées = 35 heures

LIEU :

Sur site et / ou Dans nos locaux

PUBLIC :

Les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

EFFECTIF :

De 3 à 9 personnes maximum

PRE-REQUIS :

Avoir déjà suivi la formation initiale.

TYPE D'ACTION :

Acquisition des connaissances
 Adaptation au poste de travail
 Perfectionnement

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- **Actualiser** ses connaissances concernant le fonctionnement du Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions du Travail.
- **Prendre** du recul sur son mandat et définir des axes d'amélioration.
- **Approfondir** les thématiques particulières intéressant les participants.
- **Prendre** en compte la branche professionnelle et les spécificités de l'entreprise
- **Clarifier** les missions de prévention qui résultent des dispositions légales en vigueur
- **Proposer** des actions concrètes pour contribuer à la prévention
- **Développer** son attitude à déceler et à mesurer les risques professionnels, ses capacités d'analyse des conditions de travail
- **Savoir confronter** la réalité de l'entreprise (de la branche) à celle de la législation
- **Améliorer** le « savoir agir » et le « pouvoir agir » des membres du CHSCT

PROGRAMME DE FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION :

1ère journée

Matin :

- Accueil des stagiaires, présentation du programme de stage
- Tour de table, présentation du formateur et des stagiaires, fonctions des stagiaires au sein du C.H.S.C.T. et de l'entreprise
- Ordonnances MACRON et CSE, Apparition du CSE et seuil de mise en place
- Niveau de mise en place du CSE, Dates de mise en place du CSE
- Composition et mandat du CSE, Expertises CSE
- Actualisation des connaissances
 - Les statistiques AT - MD - Accidents Trajet
 - Évolution du cadre réglementaire
 - Champ et modalités d'actions du CHSCT
 - Analyse des risques professionnels et des conditions de travail
 - Politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail

Après-midi :

- Actualisation des connaissances (suite)
- Les acteurs de la sécurité :
 - Qui dans l'entreprise est responsable ?
 - La responsabilité pénale pour l'accident du travail
- Entreprises extérieures et le plan de prévention
 - Rôle des entreprises utilisatrices et extérieures
 - Plan de prévention
 - Rôle des CHSCT

2ème journée

Matin :

- Rappel de la méthodologie de l'enquête après accident et de l'étude de la méthode de l'Arbre Des Causes (A.D.C.)
 - Recueillir les faits
 - Rédiger le compte-rendu de l'accident
 - Construire l'arbre des causes
 - Rechercher les moyens de prévention

Après-midi :

- La modélisation chronologique de l'accident du travail : La ligne de temps
Cas pratiques
- Examen de comptes rendus d'accidents fournis par les stagiaires, construction de l'arbre des causes pour chacun d'eux.
- Méthodologie d'étude de poste de travail.

3ème journée

Matin :

- Complément méthodologique pour l'analyse des situations de travail :
 - Notions d'ergonomie et prévention des TMS
 - Ambiances physiques de travail
 - Équipements de protection individuelle
 - Risque chimique
 - Les nouvelles règles régissant la pénibilité

Après-midi :

- Complément méthodologique pour l'analyse des situations de travail (suite) :
 - Les risques psychosociaux
 - Les véhicules d'entreprises
 - La circulation
 - Les risques de glissades et de chocs
 - La manutention

4ème journée

Matin :

- Exercices pratiques : Auto diagnostic des ses pratiques et définition d'axes de développement
- Difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat

Après-midi :

- Exemples de questionnaires pour l'étude des postes de travail.
- Application sur un poste de travail posant problème

5ème journée

Matin :

- Visite de service
- Identification des risques

Après-midi :

- Compte-rendu de visite et analyse critique
- Contrôle des connaissances (questionnaire).
- Examen des documents remis aux stagiaires.
- Bilan de synthèse.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'aller-retour « théorie pratique» est la modalité choisie.

SANCTION DU STAGE : Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation
- Evaluation pédagogique pour valider les compétences acquises : évaluations formatives
- Contrôle des connaissances à travers un questionnaire

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.

* **DANS LES DEUX CAS :** Un programme de formation détaillé ainsi qu'un support de cours sont remis aux stagiaires et/ou transmis par courriel